

QUI SONT LES DISPOSITIFS PARTENAIRES DE LA CII JEUNES?

- ORP** Offices Régionaux de Placement
- CMS** Centres médico-sociaux
- OAI** Office cantonal AI
- SFOP** Service de la formation professionnelle
- OSP** Office d'orientation scolaire, professionnelle et de carrière
- OASI** Office de l'asile

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoins.
Nous restons à votre disposition.



QU'EST-CE QUE LA COLLABORATION INTERINSTITUTIONNELLE POUR LES JEUNES ?

La CII Jeunes représente le travail coordonné de deux ou plusieurs institutions dans les domaines de la sécurité sociale, de l'intégration et de la formation qui a pour but d'augmenter les chances d'insertion socio-professionnelle des jeunes de 15 à 25 ans éprouvant des difficultés majeures après la scolarité obligatoire. L'objectif premier est d'organiser la mise en place, dans les meilleures conditions, d'une prise en charge en adéquation entre l'intérêt ainsi que les compétences du bénéficiaire et les mesures institutionnelles à disposition. Dans ce cadre, la CII jeunes fait appel à un vaste panel de partenaires institutionnels et privés pouvant amener des compétences transversales à l'analyse des situations



CII jeunes
Service de la formation professionnelle
CP 670
1951 Sion



sfop-plateforme@admin.vs.ch

[Plateforme Transition 1 \(Plateforme T1\) -- vs.ch](#)

CII Valais
Service de l'industrie, du commerce et du travail
CP 670
1950 Sion
www.vs.ch/cii
www.cii-iiz-alert.ch

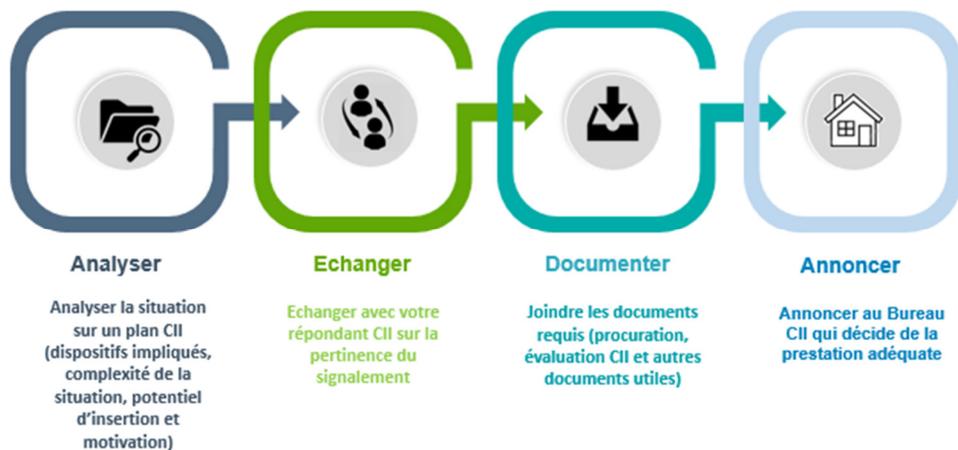


DÉTECTION PRÉCOCE : LE CŒUR DE LA CII JEUNES

Agir rapidement pour éviter que des situations ne s'aggravent, c'est l'essence de la CII Jeunes. Une analyse fine de la situation, des réactions rapides, des stratégies d'insertion personnalisées, une collaboration interinstitutionnelle efficace et un suivi rigoureux des actions entreprises permettent de faire la différence. www.cii-ijz-alert.ch



COMMENT SIGNALER UNE SITUATION CII JEUNES COMPLEXE?



QUELLES SONT LES PRESTATIONS DE LA CII JEUNES ?

TABLE RONDE



Les professionnels évaluent la situation du jeune pour définir la prise en charge adéquate. En fonction de la situation, le bénéficiaire peut être invité à s'exprimer dans le cadre de la TRO.

ASSESSMENT



Les répondants CII jeunes, un médecin du Service médical régional (SMR Rhône) et le collaborateur annonceur, évaluent avec le jeune concerné sa situation globale pour établir un plan visant son insertion professionnelle.

MANDAT MÉDICAL



Le médecin SMR prend contact avec les médecins traitants du jeune pour clarifier sa situation médicale et ses limitations fonctionnelles